

Association régie par la loi de 1901 6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY 01 39 83 24 28 – http://www.villages-dogons.org

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 16 SEPTEMBRE 2016

Le 16 septembre 2016 à, 20 heures 30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en Assemblée Générale annuelle à la salle annexe de la Salle des Fêtes de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier ;
- Election du Conseil d'administration et du Bureau ;
- Montant de la cotisation 2016/2017;
- Projets pour l'année en cours ;
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) : Denise BAZELLE, Martine CAPMARTY, Didier CHAMBAUD, Dominique LUTRAN, Catherine et Serge FOURNY, Michèle et Hugues FORTHOMME, Béatrice FRANCOIS, Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Florence BELLOT, Annick PREVOST, Elisabeth AVILES, Baya SEMSOUM.

Sont représentés (par ordre alphabétique): François ANTOINE, Marie BEGHIN, Andrée et Roland BERGER, Franck CAPMARTY, Françoise COUZINET, Paulette DUCHESNE, Georgette FOURNY, Colette GAUTHIER, Marie Christine GOISNARD, Alain GRANDJEAN, Pierre et Isabelle MASSON, Michelle et Robert MORCRETTE, Michelle PODVIN, Michel et Liliane RENONCIAT, Michel ROY, Martione SCHYN-VEYRAT, Dany THIERY.

Hugues FORTHOMME assume les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, Président, déclare la séance ouverte.

LE RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER

Serge rappelle que Moussa et son épouse Dijo sont venus passer quelques jours en France fin juin-début juillet. Certains membres de l'Association les ont rencontrés et ont pu échanger. Dijo venait pour la première en Europe.

Pendant leur séjour, Moussa et Dijo ont logé chez Catherine et Serge qui leur ont fait visiter quelques régions françaises. Leur voyage a été financé par leurs soins. Seule la somme de 30 € (timbre fiscal pour l'obtention du visa) a été payée par l'Association. Le principe de l'Association a donc été respecté : la totalité des sommes obtenues par les activités de l'Association sont destinées aux actions africaines.

Dijo, Catherine, Moussa et Serge ont participé à une réunion de travail avec deux chargés de mission du Conseil Régional d'Ile de France (qui a alloué quatre subventions à Villages Dogons, la dernière de 12 500 € pour le creusement du puits d'AMBILEM).

Une réunion du conseil d'administration le 28 juin 2016 a permis à Moussa d'expliquer aux personnes présentes la situation malienne qui est loin de s'améliorer. Ainsi, des attaques terroristes et conflits ethniques ont lieu quasi quotidiennement :

- un village situé à 35 kilomètres de DOUENTZA a été attaqué par des touaregs qui ont enlevé (puis libéré) 62 personnes ;
- au nord de DOUENTZA, le MUJAO (Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest) étend l'insurrection islamique et impose la Charria ;

• des rivalités anciennes sont exacerbées entre Peuls (éleveurs nomades) du MACINA et Bambaras (agriculteurs).

Le temps où les membres de l'Association pourront aller rendre visite aux Dogons n'est pas à l'horizon. Malgré cette situation qui persiste depuis 2012, l'Association Villages Dogons a continué ses activités.

Le puits de SOKI

Ce puits, dont les travaux ont commencé il y a quatre ans est vraisemblablement terminé. D'une profondeur de 35 mètres, l'eau atteignait 4,50 mètres à l'arrêt des travaux à l'arrivée de la saison des pluies. Si la hauteur de l'eau reste stable, la dalle de fonds, la margelle, la dalle d'appui et la dalle anti-bourbier seront construits cette année et achèveront la construction qui a représenté un coût de 30 397,72 €.

Le puits d'AMBILEM

Le Conseil Régional d'Île de France a alloué une subvention de 12 500 € et la Ville de MONTMAGNY, une subvention de 1 000 € pour la construction de ce puits.

Commencés fin 2015, les travaux sont arrêtés provisoirement à la profondeur de 29 mètres avec l'arrivée de la saison des pluies. Après la récolte du mil (fin 2016), les travaux reprendront. La somme de 20 778,80 € a été réglée pour les travaux réalisés.

Le puits de FERRO

Alors qu'une profondeur de 45 mètres avait été creusée, l'eau n'apparaissait toujours pas en mai 2010. Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 15 mars 2016, il avait été décidé de transformer ce puits en construction, en citerne pour recueillir l'eau de pluie.

Lors de la réalisation des travaux pour couler la dalle de fonds, l'eau est apparue!

Comme pour le puits de SOKI, nous verrons l'évolution de la présence de l'eau pour décider dans les prochains mois la destination finale (travaux de finition) de ce puits qui a coûté 20.725,44 € (dont 2.149,53 € au cours de l'exercice).

Don au directeur de l'école de KOUMBE

Lors de la visite de Moussa, il a été décidé, le versement de la somme de 100 € au directeur de l'école de KOUMBE (construite par l'Association), particulièrement dévoué. Serge informe les adhérents, étonnés par la modicité du montant, que son salaire mensuel est de 38,11 € (25 000 francs CFA)!

La piste de KOUMBE-GUENEBANA-PANGA

Depuis plus de 15 ans, les habitants de plusieurs villages travaillent à la réalisation d'une piste carrossable en vue de leur permettre un meilleur accès aux marchés pour vendre leurs productions. Lors de la dernière Assemblée Générale, il avait été décidé d'aider financièrement ces villageois particulièrement persévérants (le sable et les cailloux sont extraits manuellement puis transportés sur la tête sur plusieurs kilomètres).

Au cours de l'exercice, une centaine de villageois (hommes et femmes) ont travaillé avec 7 ouvriers de Moussa : 16 tonnes de ciment, près de 400 fers, 8 cartons de dynamite, 40 détonateurs ont été utilisés pour bétonner deux radiers (dalles bétonnées qui évitent l'érosion de la route lors de la saison des pluies). Des arbres qui ne nécessitent pas d'arrosage seront plantés pour stabiliser la dune.

La plus grande partie du tronçon qui va du pied de la falaise au village de GUENEBANA est désormais carrossable.

Les travaux s'avèrent plus importants qu'envisagés initialement : la somme de 13 391,88 € a été dépensée (la somme de 12 000 € avait été prévue pour ces travaux) et les travaux vont se poursuivre de GUENEBANA à PANGA.

Prêts aux associations de femmes

La situation des crédits accordés aux associations de femmes a peu évolué cette année : il a été décidé de leur laisser les sommes prêtées pour leur permettre de continuer à faire progresser leur pécule.

Un prêt de 250 000 francs CFA (381,12 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$) a été accordé à une association de femmes de GUENEBANA pour l'achat et la revente de mil sur les marchés de DIANWELI et de DOUENTZA, et un autre prêt de 200 000 francs CFA (304,90 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$) a été accordé à l'association HIGIRI (association de femmes à DOUENTZA qui font du « petit commerce »). Ce sont quatre femmes de

cette association ayant la confiance de Moussa qui ont reçu cette somme avec pour mission de la répartir entre les 17 membres de l'association et de garantir sa restitution à la fin du prêt.

Puis, après avoir expliqué qu'il a fallu puiser dans les réserves pour permettre la réalisation des projets, Serge expose aux adhérents la provenance des autres recettes qui ont permis de financer l'ensemble de ces travaux.

La vente d'artisanat africain

Les ventes d'artisanat africain ont représenté 25 032 € (contre 21.172 € lors de l'exercice précédent). Ce sont essentiellement les ventes réalisées lors des « *3 jours avec Villages Dogons* » d'octobre et lors du samedi 16 avril à la Chapelle de l'ancien séminaire de MONTMAGNY qui ont permis ce résultat. Il précise qu'après paiement des produits, les bénéfices représentent approximativement 15 000 € (60% des achats).

Les subventions

La somme de 12 500 € a été allouée par le Conseil Régional d'Île de France. Il a déjà versé 10 000 € et versera le solde de 2500 € à la fin des travaux.

La Ville de MONTMAGNY a consenti une subvention de 500 € (contre 1 000 € l'année précédente et 4 500 € l'année d'avant...)

Les dons

Légèrement en hausse, les dons se montent à la somme de 2 235,39 €.

Le don des frais de mission

Comme les années précédentes, cette inscription est neutre (s'annulant avec une charge du même montant) et permet au président de bénéficier d'une réduction d'impôts en contrepartie du paiement par ses soins de ses frais de mission.

Les cotisations

Les cotisations des 124 adhérents a représenté la somme de 1 640 €.

On constate l'érosion du nombre des adhérents qui étaient au nombre de 134 l'année précédente et de 147 l'année d'avant.

Serge rappelle que les informations relatives à l'Association (suivi des chantiers, bulletins, ...) peuvent être consultées sur le site de l'Association.

Le montant des charges a été supérieur au montant des produits, l'exercice social se soldant ainsi par un solde débiteur de 7 854,92 €. Grâce aux sommes reportées lors des exercices précédents, l'association dispose d'un « Report à nouveau » de 25 804,59 € pour commencer l'exercice en cours.

Puis Serge demande aux adhérents, qui ont pu prendre connaissance du rapport d'activité et du rapport financier préalablement à la réunion, s'îls ont des interrogations ou s'îls souhaitent obtenir un complément d'informations.

Divers échanges interviennent entre les membres de l'Association, puis le rapport d'activité et financier, mis aux votes des adhérents, est approuvé à l'unanimité.

• L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Serge rappelle que le mandat des membres du conseil d'administration est arrivé à expiration. Il interroge l'Assemblée pour connaître les candidats.

Après divers échanges, les membres de l'Association décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs. Le nouveau conseil d'administration est ainsi composé de la façon suivante : Marie-Hélène ARCHAMBAUD, Elisabeth AVILES, Denise BAZELLE, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Annick PREVOST et Dominique LUTRAN.

A l'unanimité, le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

LE MONTANT DE LA COTISATION

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de maintenir le montant des cotisations à la somme de 25 € pour un couple, de 15 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

• LES PROJETS POUR l'ANNEE EN COURS

Poursuite des projets en cours

Il est proposé de poursuivre les projets commencés et non terminés.

Il s'agit, outre des prêts aux associations de femmes, des travaux relatifs aux puits de SOKI, d'AMBILEM et de FERRO.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de poursuivre ces projets.

Pour ce qui concerne la piste carrossable de KOUMBE-GUENEBANA-PANGA, Moussa doit chiffrer le montant à prévoir pour les travaux qui restent à effectuer. L'aide qui a été apportée aux villageois n'a de sens que si l'association poursuit sa collaboration aux efforts entrepris.

Après en avoir délibéré, les membres de l'association décident à l'unanimité de poursuivre l'aide pour les travaux de la piste de KOUMBE-GUENEBANA-PANGA, et particulièrement du tronçon GUENEBANA-PANGA qui reste à entreprendre.

Village de DAKHAGBE (Guinée Conakry)

Serge rappelle que lors de sa réunion qui s'est tenue le 18 septembre 2015, l'Assemblée Générale avait décidé, sous la condition suspensive que l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE DE DAKHAGBE (ADD) obtienne les subventions qui lui permettraient de financer avec ses fonds propres un forage dans le village de DAKHAGBE (en Guinée Conakry), de lui verser la somme de 3.000 €.

Puis il donne la parole à Aminata CAMARA, Présidente de l'association ADD, qui annonce que le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) a décidé d'allouer à son association la somme de 10 500 € pour la réalisation de son projet.

Elle explique que le FORIM est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale engagés dans des actions d'intégration en France et dans des actions de développement dans les pays d'origine.

Au nom des villageois de DAKHAGBE, elle remercie l'Association VILLAGES DOGONS et son rôle important pour l'obtention de la subvention. Serge rappelle que ce projet est soutenu depuis plusieurs années (2013) avec l'aide apportée dans la préparation et la rédaction du dossier de demande de subvention.

Il précise que la somme promise sera versée à la fin du mois de septembre 2016.

Puis, sur proposition de Serge, des équipes sont constituées pour la tenue des prochains salons et marchés (EAUBONNE : salon Saveurs d'Automne – NANCY : marchés du Monde – EAUBONNE et TAVERNY : marchés de Noël)

<u>Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus</u> personne ne demandant la parole, la séance est levée.